PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

- - -

DETAIL

Le Guelin en Saint Martin

Coupure A

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet

Muriel NGUYEN

Echelle : 1/2000

VU POUR ETRE APPROUVÉ ET ANNEXÉ
A L'ARRETÉ INTERPRÉFECTORAL
EN DATE DU 03 JUILLET 1999

Pour le préfet et par délégation,
la directeur du cabinet,

Gilles DUFEIGNEUX

Pour le Préfet
la Sous-Préfet, Chargé de Mission

Christophe CHAMOUX

BCEOM

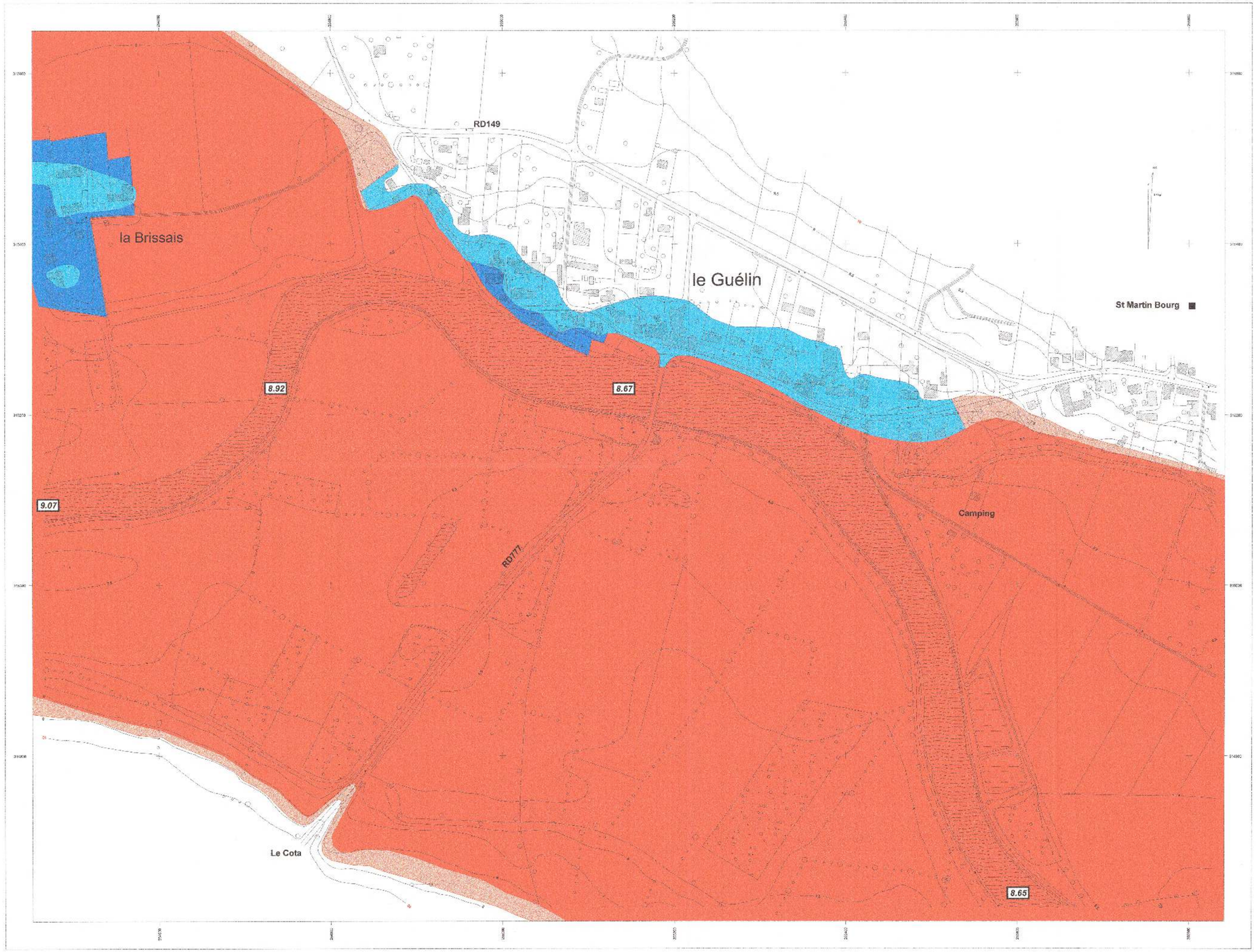
Zone 1A		Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle
Zone 2A		
Zone 1B		Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité
Zone 2B		
5.30		Cote de référence

Echelle : 1 / 2000

BASSIN DE LA VILAINE

L' OUST RIVIERE - COMMUNE DE SAINT-MARTIN

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01_2-DE



Echelle: 1/2000

PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

DETAIL

Quartier de la Digne en Saint Nicolas

Coupure B

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet
Muriel NGUYEN

Echelle : 1/2000

VU POUR ETRE APPROUVÉ ET ANNEXÉ A L'ARRETÉ INTERPRÉFECTORAL EN DATE DU 03 JUIL. 2012

BCEOM

1999
Pour le Préfet
le Sous-Préfet, Chargé de Mission
Christophe CHAMOUX

Pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet,
Gilles DUFEIGNEUX

Zone 1A		Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle
Zone 2A		
Zone 1B		Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité
Zone 2B		
5.30		Cote de référence

Echelle : 1 / 2000

BASSIN DE LA VILAINE

COMMUNES DE REDON ET ST-NICOLAS-DE-REDON

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01_2-DE



Echelle: 1/2000

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01_2-DE

PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

- - -

DETAIL

Zone Industrielle Portuaire en Redon

Coupure C

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet

Muriel NGUYEN

Echelle : 1/2000

VU POUR ETRE APPROUVÉ ET ANNEXÉ A L'ARRETÉ INTERPREFECTORAL EN DATE DU 03 JUIL 2002

Pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet,
Gilles DUFEIGNEUX

Pour le Préfet
le Sous-Préfet, Chargé de Mission
1999
Christophe CHAMOUX

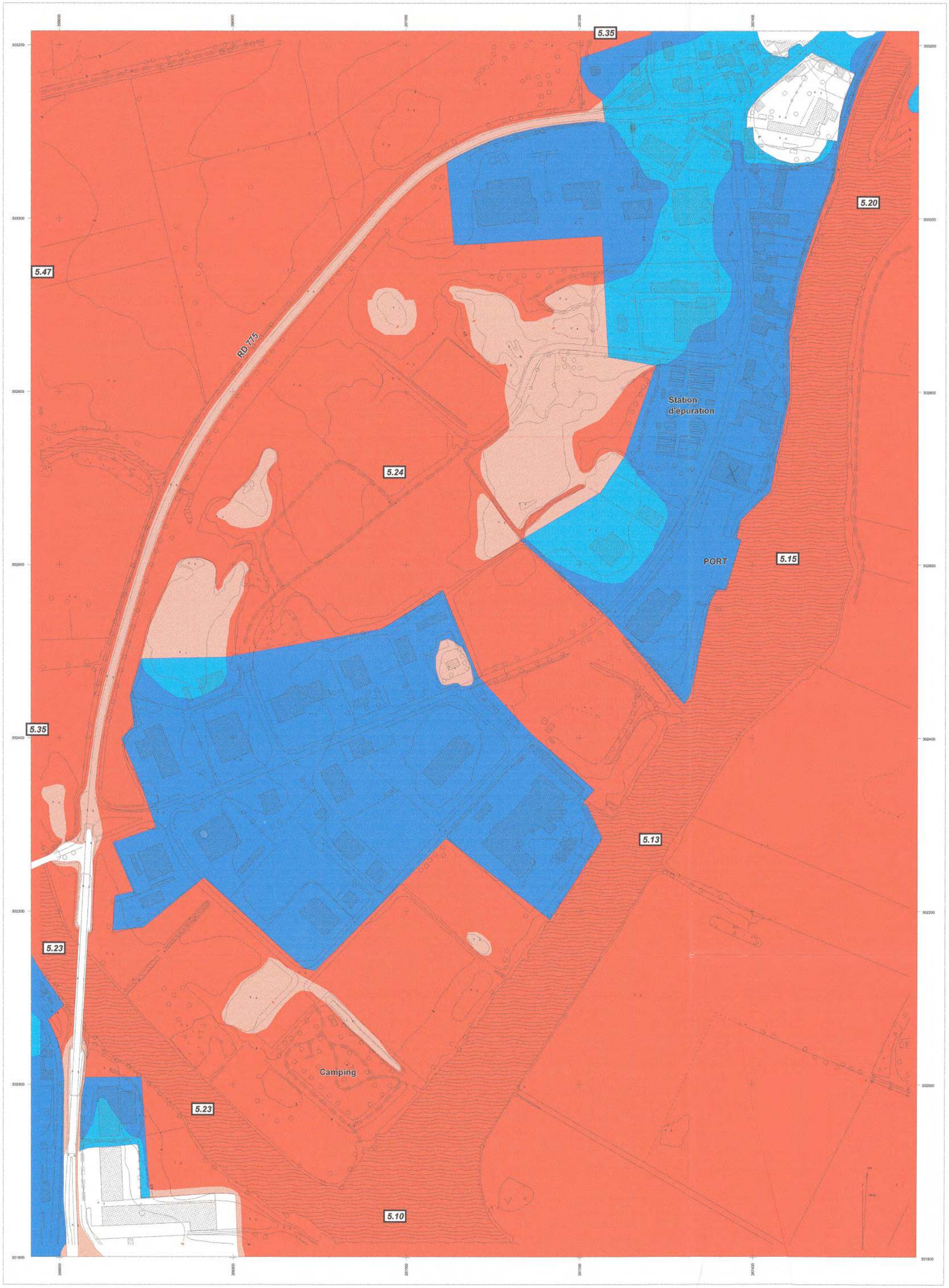
BCEOM

Zone 1A / Zone 2A	Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle
Zone 1B / Zone 2B	Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité
5.30	Cote de référence

Echelle : 1 / 2000

BASSIN DE LA VILAINE

ZONE INDUSTRIELLE - COMMUNES DE REDON ET ST-JEAN-LA-POTERIE



Echelle: 1/2000

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01_2-DE

PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

DETAIL

Aucfer - la Rue - l'Angle en Rieux

Coupure D

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet

Muriel NGUYEN

Echelle : 1/2000

VU POUR ETRE APPROUVÉ ET ANNEXÉ A L'ARRETÉ INTERPRÉFECTORAL EN DATE DU 03 JUIL 2002

Pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet,

Gilles DUFEIGNEUX

Pour le Préfet
le Sous-Préfet, Chargé de Mission

1999

Christophe CHAMOUX

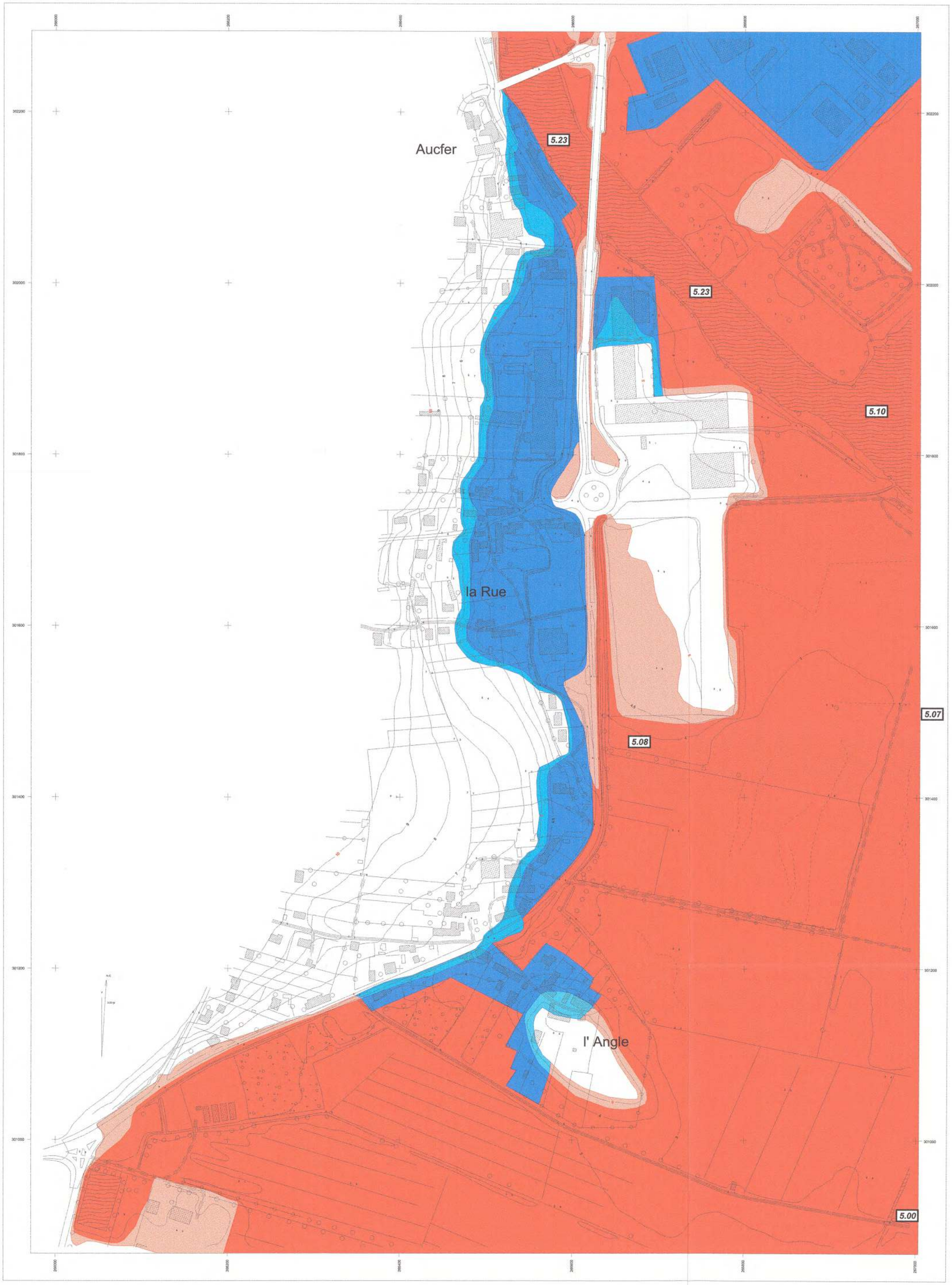
BCEOM

Zone 1A / Zone 2A	Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle
Zone 1B / Zone 2B	Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité
5.30	Cote de référence

Echelle : 1 / 2000

BASSIN DE LA VILAINE

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE



Echelle: 1/2000

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01_2-DE

PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

- - -

DETAIL

Quartier du Chatelet en Redon

Coupure E

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet
Muriel NGUYEN

Echelle : 1/2000

VU POUR ETRE APPROUVÉ ET ANNEXÉ
A L'ARRETÉ INTERPRÉFECTORAL
EN DATE DU 03 JUIL 2012

BCEOM

Pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet,
Gilles DUFEIGNEUX

1999

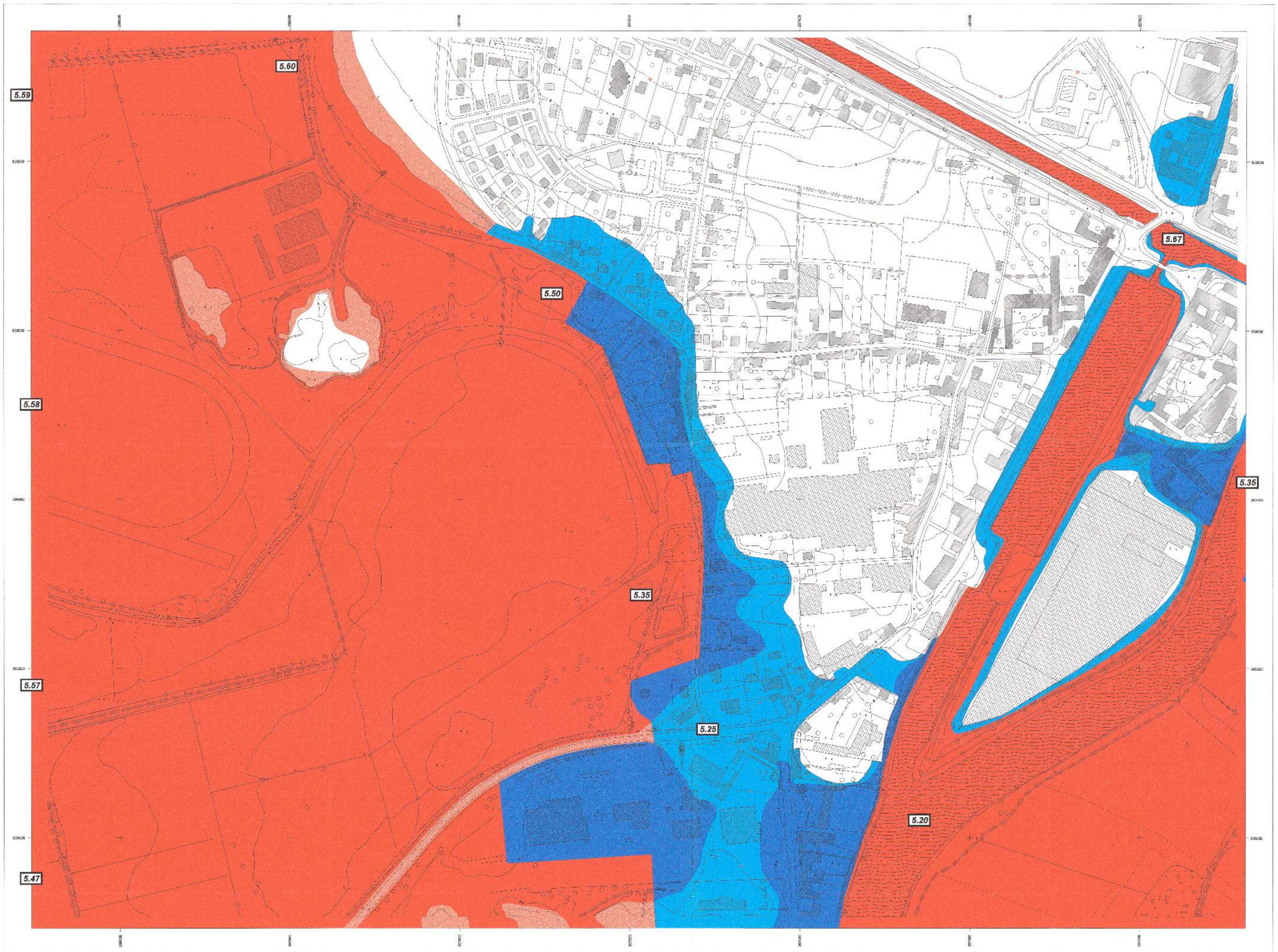
Pour le Préfet,
le Sous-Préfet, Chargé de Mission
Christophe CHAMOUX

Zone 1A Zone 2A	Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle
Zone 1B Zone 2B	Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité
5.30	Cote de référence

Echelle : 1 / 2000

BASSIN DE LA VILAINE

COMMUNE DE REDON - LES NOES



Echelle: 1/2000